

2 orig + 1 copie - compte 18-6-59

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 28 Avril 1959

Département de la Charente-
Mme

OBJET :

Aménagement de la tache
verte : nivellement.

59058

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt huit Avril à vingt heures trenté, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Avril 1959.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, ETCHEBER, FLAHAUT, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BETOUS, MENANT, GACHET, GALLAND, BUJARD BOUCHET.

Représenté : M. Chamboulan par M. Menant.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un appel d'offres eu lieu le 11 Avril entre 5 entreprises en vue du nivellement de l'ensemble des terrains de la tache verte. Le cahier des charges prévoyait la démolition des vestiges par les entreprises.

Le prix limite ayant été dépassé la commission des travaux compte tenu de l'urgence a lancé un nouvel appel d'offres en modifiant légèrement le cahier des charges. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 Avril et a donné les résultats suivants :

- Entreprise DAVID à Gémogac	4.113.000 frs
- " Chat Lecussol à Jonzac	4.650.000 frs
- " Marchet Monnier	4.920.000 frs
- " Nicole et Cie	4.380.000 frs
- " Magné à Royan	3.966.000 frs

Considérant que l'entreprise Magné, la moins disante a fait une offre située en dessous du prix limite la Commission des Travaux propose au Conseil Municipal de confier à cette entreprise le soin d'effectuer les travaux étant entendu qu'ils seront effectués à la demande et en plusieurs tranches.

Le Conseil Municipal

Vu les appels d'offres auxquels il a été procédé et notamment le procès verbal de celui du 17 Mars 1959

./.

Vu les offres de l'entreprise Magné

décide

- de confier les travaux de nivellement des sols de la tache verte à l'entreprise Magné à Royan qui a fait les meilleures offres de prix

- que la dépense 3.966.000 frs sera mandatée ch XII, art. 1 " Construction aménagement, grosses réparations d'entretien des rues, quais, squares et places publiques

à M. le préfet de bien vouloir approuver le dossier d'appel d'offres et le procès verbal d'ouverture des plis.

- que les travaux soient entrepris dans le plus bref délai de façon à améliorer l'aspect de cette entrée de la ville.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Matras

A PPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 JUIN 1959
pr LE SOUS -PREFET absent
Le Sous-Préfet de SAINTES
signé:illisible

Pour copie conforme
Mairie de ROYAN, le 15 Juin 1959
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



Matras

M. MATRAS

NIVELLEMENT DES SOLS

PROCES VERBAL d'OUVERTURE DE PLS

Le 17 Avril 1959 à 21 heures

M. LANOUE, Adjoint au Maire, Vice Président de la Commission des Travaux Assisté de

MM. Lamouche, Fontaville, Mongrand, Mouchot, Reix, Menant, Galland

En présence de M. Chardonnat, Ingénieur des T.P.E.

a procédé à l'ouverture des plis pour le nivellement des sols de la Tache Verte

Un premier appel d'offres avait eu lieu. Les plis ouverts le 11 Avril dépassaient le prix limite. Un nouvel appel d'offres a été lancé en retirant du cahier des charges la démolition des immeubles qui sera pris en charge par l'Etat et les matériaux utilisés pour l'infrastructure des chaussées (notamment aux abords de la tache verte (voir plus loin)

M. le Président annonce que le prix limite reste visé à 4 millions et procède à l'ouverture des plis. 5 plis ont été remis en Mairie.

Les propositions des entreprises figurent dans le tableau ci-dessous :

Entreprise DAVID à Gémozac	: 4.113.000 frs
Entreprise Chat Locussol à Jonzac	: 4.650.000 frs
Entreprise Marchat et Mounier	: 4.920.000 frs
Entreprise Nicolle et Cie	: 4.380.000 frs
Entreprise Magné à Royan	: 3.966.000 frs

La Commission désigne l'entreprise Magné pour effectuer les travaux et demande au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer le marché devant intervenir. La dépense sera mandatée sur le budget voirie.

M. Chardonnat, en raison de l'urgence et de la nécessité de faire vite, si l'on veut semer du gazon demande à la Commission dite décider, à titre exceptionnel, de commencer les travaux sans attendre la réunion du Conseil. La commission, unanime, donne son accord. Les travaux débiteront Lundi.

En réponse à une demande de MM. Lamouche et Menant, M. le Président fait la lecture de l'article du Cahier des Charges signalant que les travaux pourront être faits en plusieurs fois suivant la libération des immeubles.

M. le Maire, Adjoint au Maire, Vice Président de la Commission des Travaux

L'Ingénieur des T.P.E.

L'Adjoint au Maire,

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 4 Juin 1959
Pr Le Sous-Préfet absent
Le Sous-Préfet de Saintes signé:illisible

Pour copies conformes
Mairie de ROYAN, le 15 Juin 1959
Pr Le Maire
L'Adjoint Délégué,

L. MATRAS



[Handwritten signatures and initials]

[Handwritten signatures and initials]